

Compte rendu

Étaient présents: **Délégués commune des Bouchoux**
Isabelle HEURTIER, titulaire
Benoît COLLIN, titulaire

Délégués commune de la Pesse
Caroline AUGÉ CHEVASSUS, titulaire
Julien CARNOT, titulaire

Excusés : Audrey GRANDCLEMENT - Jérôme GRENARD, délégués suppléants

La présidente ouvre la séance à 14 H 00.

Installation du nouveau délégué suppléant des Bouchoux

Jérôme Grenard est installé au titre de délégué suppléant pour la commune des Bouchoux suite à la démission de Florence Henriot-Colin.

1. Approbation du compte rendu du 6 juillet 2021 :

Le compte rendu du 6 juillet 2021 est approuvé sans remarque à l'unanimité

2. Situation financière au 26 octobre 2021

| REEL | DEPENSES | RECETTES | SOLDE |
|-----------------------|--------------------|-------------------|--------------------|
| au 21 10 2021 | | | 24 749,93 € |
| Salaire octobre | 7 500,00 € | | |
| Factures | 2 500,00 € | | |
| Emprunts 25 06 | - € | | |
| Titres impayés | | 30,00 € | |
| APE LP Remb transport | | 280,00 € | |
| Titre LP octobre | | - € | |
| Titre LB octobre | | - € | |
| Garderie sept oct | | 400,00 € | |
| Régie octobre | | 3 036,00 € | |
| Total | 10 000,00 € | 3 746,00 € | 18 495,93 € |

Au 26/10/21, le solde s'élève à 18495.93 euros.

Un appel de fonds pour le chauffage annuel du bâtiment de La Pesse a été reçu dernièrement. Il serait souhaitable d'établir plusieurs appels tout au long de l'année plutôt qu'un seul.

Une estimation des paiements à réaliser jusqu'à la fin de l'année sera rapidement réalisée. Une éventuelle décision modificative sera peut-être être nécessaire (prochain CS à programmer rapidement).

3. Mille et Un Repas : révision du prix du ticket cantine

Le prestataire Mille et Un Repas annonce une hausse du ticket repas de 1.30%. Ainsi, le prestataire proposera des repas à 3.80 euros HT pour les maternelles et 3.95 euros HT pour les primaires.

Actuellement en ajoutant la TVA, le pain et une petite participation au service des agents le ticket est vendu aux parents 4.40 euros TTC. Il est proposé de vendre le ticket cantine 4.50 euros TTC à compter du 1 janvier 2022. Il est également suggéré de revaloriser l'aide apportée par le CCAS des Bouchoux et la commune de La Pesse aux familles dont les enfants prennent les repas à la cantine. La proposition commune de revalorisation serait la suivante : 1 euros d'aide par repas pour 2 enfants (au lieu de 0.8 euros) et 2 euros d'aide par repas pour 3 enfants (au lieu de 1.80 euros).

La proposition de revalorisation du ticket à 4.50 euros au 1 janvier 2022 est acceptée à l'unanimité.

Notons également qu'une action débutera à la rentrée de la Toussaint pour évaluer et suivre le grammage des repas livrés aux Bouchoux comme à La Pesse. Cette mesure fait suite aux nombreuses remarques des parents.

4. Groupama : risques statutaires du personnel

Groupama annonce une hausse des cotisations CNRACL à 6.81% (au lieu de 6.5%) et IRCANTEC à 1.34% (au lieu de 1.3%). Le contrat sera à revoir à la fusion des SIVOS.

Modification acceptée à l'unanimité.

5. Suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe et création du poste de rédacteur territorial

Le poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe est supprimé au profit de la création du poste de rédacteur territorial.

Modification acceptée à l'unanimité.

6. Convention Territoriale Globale

La signature de la Convention Territoriale Globale est prévue début décembre. L'ensemble du territoire concerné par le projet de fusion doit être couvert. Le projet de convention rédigé par la CAF prévoit les SIVOS comme signataires. Des interrogations subsistent quant à la bonne légitimité des SIVOS à signer cette convention du fait qu'ils ne possèdent pas les compétences Petite Enfance, Handicap, Logement, D'après Mme Midol, le territoire doit être couvert, peu importe les compétences des signataires.

Le sujet devra être abordé lors du prochain coPIL pour une action harmonisée entre les deux SIVOS (les mairies doivent-elles également signer ? Notons que la CCHJSC est également signataire).

Comme indiqué dans la procédure, une délibération pour délégation de signature de la CTG à la présidente du SIVOS est prise à l'unanimité.

7. Questions diverses :

- Ramassage scolaire : suite aux différents courriers adressés par le SIVOS et les mairies, une réponse du Conseil Régional a été adressée. Celle-ci expose les difficultés rencontrées par le prestataire de transport MBFC Saint-Claude : main d'œuvre en sous-effectif, nombreux arrêts maladies, erreur de planification, ...

- Retour sur le conseil d'école : les écoles conduiront différents projets tels que l'école en forêt, côté cours, un bivouac en fin d'année... Les DPE font remonter les quantités parfois insuffisantes des repas livrés aux Bouchoux. Les écoles adopteraient la semaine des 4 jours à compter de septembre 2022. Un Conseil d'Ecole exceptionnel aura lieu le 18 janvier 2022 afin de valider ce changement.

- Suivi du dossier de fusion des SIVOS : Mme Tissot (architecte) a rendu sa proposition d'honoraires qui semble adéquate et conforme aux attentes. Un bilan de l'extrascolaire sur l'été 2021 a été réalisé par Mme Sanchez lors de la dernière commission Petite Enfance et Extrascolaire. Celui-ci est très positif. Le budget prévisionnel de fonctionnement du projet de micro-crèche en Prestation de Service CAF est réévalué à la hausse. Dans le cadre du fonctionnement du futur périscolaire, la question de la qualification des agents en vue de la déclaration des accueils est posée : engager une démarche de formation nous semble plus pertinent une fois la fusion réalisée.

- Rapport d'activités Côté Cour 2020

- Rapport d'activité SIDEC 2020

Le prochain conseil se tiendra le **18 novembre 2021 à 14 H 00**

La présidente lève la séance à 16 H 00.

Le Secrétaire de séance
Caroline AUGÉ-CHEVASSUS